

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°038/2020

Objet : Arrêté de police de circulation pour un branchement électrique

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux pour l'installation d'un branchement électrique sur trottoir demandés par la société CAILLER SARL qui auront lieu à partir du 12 octobre 2020 à l'allée des Ruches, pendant 12 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée allée des Ruches à partir du 12 octobre 2020 pendant 12 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier et la circulation sera alternée manuellement durant la période. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 16 septembre 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

